

DELIBERATION : 2021-02-01

OBJET : Budget Principal de la CCAPV – Vote du Compte de Gestion 2020

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François ; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice ; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe ; Mme RALL Evelyne ; M. VIALE Thierry ; M. BARBAROUX Christophe ; M. MANGIAPIA Ludovic ; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Budget Principal de la CCAPV – Vote du Compte de Gestion 2020

Exposé

Monsieur le Président soumet au élus du conseil communautaire le Compte de Gestion 2020 du Budget Principal de la CCAPV établi par Madame le Trésorier, Compte de Gestion qui s'avère en conformité en ses écritures au Compte Administratif 2020.

Il est proposé aux élus communautaires, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, de :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du Budget Principal de la CCAPV dressé par la Trésorière de Saint André les Alpes,
- **DE DECLARER** que ce compte de gestion 2020 du Budget Principal de la CCAPV est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 30 mars 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

DELIBERATION : 2021-02-02

OBJET : Budget OM de la CCAPV – Vote du Compte de Gestion 2020

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoît:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François ; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice ; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe ; Mme RALL Evelyne ; M. VIALE Thierry ; M. BARBAROUX Christophe ; M. MANGIAPIA Ludovic ; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Budget OM de la CCAPV – Vote du Compte de Gestion 2020

Exposé

Monsieur le Président soumet au élus du conseil communautaire le Compte de Gestion 2020 du Budget Ordures Ménagères de la CCAPV établi par Madame le Trésorier, Compte de Gestion qui s'avère en conformité en ses écritures au Compte Administratif 2020.

Il est proposé aux élus communautaires, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, de :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du Budget Ordures Ménagères de la CCAPV dressé par la Trésorière de Saint André les Alpes,
- **DE DECLARER** que ce compte de gestion 2020 du Budget Ordures Ménagères de la CCAPV est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 30 mars 2021
Le Président,



Maurice LAUGIER

02 AVR. 2021

DELIBERATION : 2021-02-03

OBJET : Budget SPANC de la CCAPV – Vote du Compte de Gestion 2020

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. VIALE Thierry; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

02 AVR. 2021

Objet : Budget SPANC de la CCAPV – Vote du Compte de Gestion 2020

Exposé

Monsieur le Président soumet au élus du conseil communautaire le Compte de Gestion 2020 du Budget SPANC de la CCAPV établi par Madame le Trésorier, Compte de Gestion qui s'avère en conformité en ses écritures au Compte Administratif 2020.

Il est proposé aux élus communautaires, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, de :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du Budget SPANC de la CCAPV dressé par la Trésorière de Saint André les Alpes,
- **DE DECLARER** que ce compte de gestion 2020 du Budget SPANC de la CCAPV est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 30 mars 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

02 AVR 2021

DELIBERATION : 2021-02-04

OBJET : Budget Camping du Brec de la CCAPV – Vote du Compte de Gestion 2020

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoît:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; M. TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. VIALE Thierry; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

02 AVR. 2021

Objet : Budget Camping du Brec de la CCAPV – Vote du Compte de Gestion 2020

Exposé

Monsieur le Président soumet au élus du conseil communautaire le Compte de Gestion 2020 du Budget Camping du Brec de la CCAPV établi par Madame le Trésorier, Compte de Gestion qui s'avère en conformité en ses écritures au Compte Administratif 2020.

Il est proposé aux élus communautaires, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, de :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du Budget Camping du Brec de la CCAPV dressé par la Trésorière de Saint André les Alpes,
- **DE DECLARER** que ce compte de gestion 2020 du Budget Camping du Brec de la CCAPV est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 30 mars 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

DELIBERATION : 2021-02-05

OBJET : Budget ZAE de la CCAPV – Vote du Compte de Gestion 2020

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. VIALE Thierry; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Exposé

Monsieur le Président soumet au élus du conseil communautaire le Compte de Gestion 2020 du Budget ZAE de la CCAPV établi par Madame le Trésorier, Compte de Gestion qui s'avère en conformité en ses écritures au Compte Administratif 2020.

Il est proposé aux élus communautaires, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, de :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du Budget ZAE de la CCAPV dressé par la Trésorière de Saint André les Alpes,
- **DE DECLARER** que ce compte de gestion 2020 du Budget ZAE de la CCAPV est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 30 mars 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

DELIBERATION : 2021-02-06

OBJET : Budget Principal CCAPV – Vote du Compte Administratif 2020

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Budget Principal CCAPV – Vote du Compte Administratif 2020

Exposé

Conformément à l'article L.2012-31 du CGCT, il est donné communication aux élus communautaires des différents articles du Compte Administratif 2020, ainsi que du total des opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses. Il est précisé que ce Compte Administratif est conforme en ses écritures au Compte de Gestion établi par Madame le Trésorier de Saint André les Alpes

FONCTIONNEMENT :

Dépenses.....	14 024 403,53 €
Recettes.....	14 574 222,61 €

Résultat de l'exercice 2020.....	549 819,08 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019.....	302 349,86 €

Résultat de clôture 2020	excédent de :	852 168.94 €
---------------------------------	----------------------	---------------------

INVESTISSEMENT :

Dépenses.....	4 040 725,93 €
Recettes.....	5 003 110,08 €

Résultat de l'exercice 2020.....	962 384,15 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019.....	- 350 269,66 €

Résultat de clôture 2020	excédent de :	612 114 ,49 €
---------------------------------	----------------------	----------------------

Reste à Réaliser

Dépenses	415 880,28 €
Recettes	286 187,90 €

TOTAL	- 129 692,38 €
--------------	-----------------------

Monsieur le Président de la communauté de communes quitte la salle avant le vote du compte administratif. La Présidence de séance est alors confiée en son absence à Nina JONKER, 1ère Vice-Présidente

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

02 AVR. 2021

ID : 004-200068625-20210330-2021_02_06-DE

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2020 du budget principal de la communauté de communes correspond aux décisions budgétaires du conseil communautaire,
- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2020 du Budget Principal de la CCAPV,
- **D'APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **DE DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2020 du budget principal définitivement closes

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 30 mars 2021
La Présidente de séance,



Nina JONKER

DELIBERATION : 2021-02-07

OBJET : Budget Ordures Ménagères – Vote du Compte Administratif 2020

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; Mme SURLEGRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François ; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice ; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe ; Mme RALL Evelyne ; M. BARBAROUX Christophe ; M. MANGIAPIA Ludovic ; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Budget Ordures Ménagères – Vote du Compte Administratif 2020

Exposé

Conformément à l'article L.2012-31 du CGCT, il est donné communication aux élus communautaires des différents articles du Compte Administratif 2020, ainsi que du total des opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses. Il est précisé que ce Compte Administratif est conforme en ses écritures au Compte de Gestion établi par Madame le Trésorier de Saint André les Alpes

FONCTIONNEMENT :

Dépenses.....	3 746 775,74 €
Recettes.....	3 458 037,98 €

Résultat de l'exercice 2020.....	- 288 737,76 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019.....	591 384,86 €

Résultat de clôture 2020	excédent de :	302 647,10 €
---------------------------------	----------------------	---------------------

INVESTISSEMENT :

Dépenses.....	1 790 763,68 €
Recettes.....	1 469 702,43 €

Résultat de l'exercice 2020.....	- 321 061,25 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019.....	224 813,03 €

Résultat de clôture 2020	déficit de :	- 96 248,22 €
---------------------------------	---------------------	----------------------

Reste à Réaliser

Dépenses	62 031,56 €
Recettes	166 678,00 €

TOTAL	104 646,44 €
--------------	---------------------

Monsieur le Président de la communauté de communes quitte la salle avant le vote du compte administratif. La Présidence de séance est alors confiée en son absence à Nina JONKER, 1ère Vice-Présidente

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2020 du budget Ordures Ménagères de la communauté de communes correspond aux décisions budgétaires du conseil communautaire,
- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2020 du Budget Ordures Ménagères de la CCAPV,
- **D'APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **DE DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2020 du budget Ordures Ménagères définitivement closes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 30 mars 2021

La Présidente de séance,



Nina JONKER

DELIBERATION : 2021-02-08

OBJET : Budget SPANC – Vote du Compte Administratif 2020

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoît:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice ; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe ; Mme RALL Evelyne ; M. BARBAROUX Christophe ; M. MANGIAPIA Ludovic ; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Budget SPANC – Vote du Compte Administratif 2020

Exposé

Conformément à l'article L.2012-31 du CGCT, il est donné communication aux élus communautaires des différents articles du Compte Administratif 2020, ainsi que du total des opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses. Il est précisé que ce Compte Administratif est conforme en ses écritures au Compte de Gestion établi par Madame le Trésorier de Saint André les Alpes.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses.....	11 388,93 €
Recettes.....	9 980,00 €

Résultat de l'exercice 2020.....	- 1 408,93 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019.....	4 595,46 €

Résultat de clôture 2020	excédent de :	3 186,53 €
---------------------------------	----------------------	-------------------

INVESTISSEMENT :

Dépenses.....	0 €
Recettes.....	691,21 €

Résultat de l'exercice 2020.....	691,21 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019.....	2 1021,00 €

Résultat de clôture 2020	excédent de :	2 8012,21 €
---------------------------------	----------------------	--------------------

Monsieur le Président de la communauté de communes quitte la salle avant le vote du compte administratif. La Présidence de séance est alors confiée en son absence à Nina JONKER, 1^{ère} Vice-Présidente.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2020 du budget SPANC de la communauté de communes correspond aux décisions budgétaires du conseil communautaire,
- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2020 du Budget SPANC de la CCAPV,
- **D'APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **DE DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2020 du budget annexe SPANC définitivement closes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 30 mars 2021
La Présidente de séance,



Nina JONKER

DELIBERATION : 2021-02-09

OBJET : Budget Camping CCAPV- Vote du Compte Administratif 2020

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoît:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François ; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice ; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme GIRAUD Sophie ayant donnée pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe ; Mme RALL Evelyne ; M. BARBAROUX Christophe ; M. MANGIPIA Ludovic ; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Budget Camping CCAPV– Vote du Compte Administratif 2020

Exposé

Conformément à l'article L.2012-31 du CGCT, il est donné communication aux élus communautaires des différents articles du Compte Administratif 2020, ainsi que du total des opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses. Il est précisé que ce Compte Administratif est conforme en ses écritures au Compte de Gestion établi par Madame le Trésorier de Saint André les Alpes.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses.....	3 148,74 €
Recettes.....	10 612,06€

Résultat de l'exercice 2020.....	7 463,32 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019.....	24 627,50 €

Résultat de clôture 2020	excédent de :	32 090,82 €
---------------------------------	----------------------	--------------------

INVESTISSEMENT :

Dépenses.....	6 460,83 €
Recettes.....	2 634,23 €

Résultat de l'exercice 2020.....	- 3 826,60 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019.....	- 2 273,56 €

Résultat de clôture 2020	déficit de :	- 6 100,16 €
---------------------------------	---------------------	---------------------

Monsieur le Président de la communauté de communes quitte la salle avant le vote du compte administratif. La Présidence de séance est alors confiée en son absence à Nina JONKER, 1^{ère} Vice-Présidente.

02 AVR. 2021

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2020 du budget Camping de la communauté de communes correspond aux décisions budgétaires du conseil communautaire,
- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2020 du Budget Camping de la CCAPV,
- **D'APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **DE DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2020 du budget Camping définitivement closes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 30 mars 2021
La Présidente de séance,



Nina JONKER

02 AVR 2021

DELIBERATION : 2021-02-10

OBJET : Budget Zone d'Activité Economique – Vote du Compte Administratif 2020

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean

RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard

JONKER Nina

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas

FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge

GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Budget Zone d'Activité Economique – Vote du Compte Administratif 2020

Exposé

Conformément à l'article L.2012-31 du CGCT, il est donné communication aux élus communautaires des différents articles du Compte Administratif 2020, ainsi que du total des opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses. Il est précisé que ce Compte Administratif est conforme en ses écritures au Compte de Gestion établi par Madame le Trésorier de Saint André les Alpes.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses.....	519 434,80 €
Recettes.....	798 434,81 €

Résultat de l'exercice 2020.....	279 000,01 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019.....	0 €

Résultat de clôture 2020	excédent de :	279 000,01 €
---------------------------------	----------------------	---------------------

INVESTISSEMENT :

Dépenses.....	526 272,03 €
Recettes.....	313 272,86 €

Résultat de l'exercice 2020.....	- 212 999,17 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019.....	- 5 670,63 €

Résultat de clôture 2020	déficit de :	218 669,80 €
---------------------------------	---------------------	---------------------

Monsieur le Président de la communauté de communes quitte la salle avant le vote du compte administratif. La Présidence de séance est alors confiée en son absence à Nina JONKER, 1^{ère} Vice-Présidente.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2020 du budget ZAE de la communauté de communes correspond aux décisions budgétaires du conseil communautaire,
- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2020 du Budget ZAE de la CCAPV,
- **D'APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **DE DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2020 du budget ZAE définitivement closes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 30 mars 2021
La Présidente de séance,



Nina JONKER

DELIBERATION : 2021-02-11

OBJET : Budget principal de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière – Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

**Objet : Budget principal de la Communauté de Communes Alpes Provence
 Verdon Sources de Lumière – Affectation du résultat de clôture de
 l'exercice 2020**

Exposé

Les membres du conseil communautaire ont pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2020 du budget principal qui fait apparaître notamment les résultats par section comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	302 349,86
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	549 819,08
Résultat cumulé au 31/12/2020	852 168,94
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	852 168,94
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte	
1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	852 168,94
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER** pour le budget principal la reprise des résultats lors du vote du Budget Primitif 2021, en ajoutant l'excédent reporté de la section d'investissement, le déficit sur les restes à réaliser 2020, comme suit :

- ✓ Inscrire en report au compte 001 « excédent d'investissement reporté » de la section d'investissement, la somme de 612 114,49 €
- ✓ Inscrire en report au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement, la somme de 852 168,94 €.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 30 mars 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

02 AVR 2021

DELIBERATION : 2021-02-12

OBJET : Budget Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière – Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

**Objet : Budget Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Alpes
Provence Verdon Sources de Lumière – Affectation du résultat de
clôture de l'exercice 2020**

Exposé

Les membres du conseil communautaire ont pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2020 du budget Ordures Ménagères qui fait apparaître notamment les résultats par section comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau -créditeur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	591 384,86
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	288 737,76
Résultat cumulé au 31/12/2020	302 647,10
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	302 647,10
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	302 647,10
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER** pour le budget Ordures Ménagères la reprise des résultats lors du vote du Budget Primitif 2021, en ajoutant le déficit reporté de la section d'investissement, l'excédent sur les restes à réaliser 2020, comme suit :

- ✓ Inscrire en report au compte 001 « déficit d'investissement reporté » de la section d'investissement, la somme de 96 248,22 €
- ✓ Inscrire en report au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement, la somme de 302 647,10 €.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 30 mars 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER



DELIBERATION : 2021-02-13

OBJET : Budget SPANC de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière – Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :**Annot :**

MAZZOLI Jean

RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :**Blieux :**

COLLOMP Gérard

Braux :**Castellane :**

LIPERINI Bernard

JONKER Nina

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :**Clumanc :**

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :**Demandolx :****Entrevaux :**

GUIBERT Lucas

FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :**Lambruisse :**

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :**Moriez :****Peyroules :**

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge

GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :**Saint Julien du Verdon :**

COLLOMP Thierry

Saint Lions :**Saint Pierre :****Sausses :**

DAGONNEAU Frank

Senez :**Soleilhas :****Tartonne :**

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Budget SPANC de la Communauté de Communes Alpes Provence
Verdon Sources de Lumière – Affectation du résultat de clôture de
l'exercice 2020

Exposé

Les membres du conseil communautaire ont pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2020 du budget SPANC qui fait apparaître notamment les résultats par section comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	4 595,46
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Déficit	1 408,93
Résultat cumulé au 31/12/2020	3 186,53
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	3 186,53
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	3 186,53
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER** pour le budget SPANC la reprise des résultats lors du vote du Budget Primitif 2021, en ajoutant l'excédent reporté de la section d'investissement, comme suit :

- ✓ Inscrire en report au compte 001 « excédent d'investissement reporté » de la section d'investissement, la somme de 2 812,21 €
- ✓ Inscrire en report au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement, la somme de 3 186,53 €.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 30 mars 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

DELIBERATION : 2021-02-14

OBJET : Budget ZAE de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière – Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Budget ZAE de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
Sources de Lumière – Affectation du résultat de clôture de l'exercice
2020

Exposé

Les membres du conseil communautaire ont pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2020 du budget ZAE qui fait apparaître notamment les résultats par section comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	0
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	279 000,01
Résultat cumulé au 31/12/2020	279 000,01
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	279 000,01
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	218 669,80
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	60 330,21
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER** pour le budget ZAE la reprise des résultats lors du vote du Budget Primitif 2021, en ajoutant déficit reporté de la section d'investissement, comme suit :
 - ✓ Inscrire en report au compte 001 « déficit d'investissement reporté » de la section d'investissement, la somme de 218 669,80 €, en recettes d'investissement au 1068 besoin de couverture 218 669,80 €
 - ✓ Inscrire en report au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement, la somme de 60 330,21 €.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 30 mars 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

DELIBERATION : 2021-02-15

OBJET : Budget CAMPING du Brec de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière – Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

**Objet : Budget CAMPING du Brec de la Communauté de Communes Alpes
Provence Verdon Sources de Lumière – Affectation du résultat de
clôture de l'exercice 2020**

Exposé

Les membres du conseil communautaire ont pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2020 du budget Camping qui fait apparaître notamment les résultats par section comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	24 627,50
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	7 463,32
Résultat cumulé au 31/12/2020	32 090,82
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	32 090,82
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	6 100,16
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	25 990,66
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER** la reprise des résultats, qui seront réintégrés au compte administratif 2021 du Budget Principal de la CCAPV, suite à la clôture du Budget Camping au 31/12/2020, comme suit :
 - ✓ Inscrire en report au compte 001 « déficit d'investissement reporté » de la section d'investissement, la somme de 6 100,16 € et en recettes d'investissement au compte 1068, affectation complémentaire en réserve, la somme 6 100,16 €
 - ✓ Inscrire en report à nouveau au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement, la somme de 25 990,66 €.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 30 mars 2021
Le Président,



Maurice LAUGIER

DELIBERATION : 2021-02-16

OBJET : Budget principal de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière - Vote du Budget primitif 2021

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

**Objet : Budget principal de la Communauté de Communes Alpes Provence
Verdon Sources de Lumière - Vote du Budget primitif 2021**

Exposé

Le budget primitif 2021 de la communauté de communes est présenté avec reprise des résultats de l'année 2020 au vu des comptes administratifs et des comptes de gestion 2020. Il intègre également les restes à réaliser 2020.

Conformément à l'instruction M14, ce budget est voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement.

Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
	16 172 048,47€	16 172 048,47€

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
	5 145 771,94€	5 145 771,94€

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'adopter le Budget Primitif 2021 de la communauté de communes tel que présenté ci-dessus.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 30 mars 2021
Le Président,



Maurice LAUGIER

DELIBERATION : 2021-02-17

OBJET : Budget Annexe Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière - Vote du Budget primitif 2021

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean

RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard

JONKER Nina

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas

FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge

GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausse :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

**Objet : Budget Annexe Ordures Ménagères de la Communauté de Communes
Alpes Provence Verdon Sources de Lumière - Vote du Budget primitif
2021**

Exposé

Le budget primitif 2021 de la communauté de communes est présenté avec reprise des résultats de l'année 2020 au vu des comptes administratifs et des comptes de gestion 2020. Il intègre également les restes à réaliser 2020.

Conformément à l'instruction M4, ce budget annexe Ordures Ménagères est voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement.

Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	4 005 367.10€	4 005 367.10€

SECTION	Dépenses	Recettes
D'INVESTISSEMENT	1 833 854,03€	1 833 854,03€

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'adopter le Budget Primitif 2021 du budget annexe Ordures Ménagères de la communauté de communes tel que présenté ci-dessus.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 30 mars 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

DELIBERATION : 2021-02-18

OBJET : Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière - Vote du Budget primitif 2021

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

**Objet : Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Alpes
Provence Verdon Sources de Lumière - Vote du Budget primitif 2021**

Exposé

Le budget primitif 2021 de la communauté de communes est présenté avec reprise des résultats de l'année 2020 au vu des comptes administratifs et des comptes de gestion 2020

Conformément à l'instruction M14, ce budget annexe SPANC est voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement.

Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	43 186,53 €	43 186,53 €

SECTION	Dépenses	Recettes
D'INVESTISSEMENT	3 593,30 €	3 593,30 €

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'adopter le Budget Primitif 2021 du budget annexe SPANC de la communauté de communes tel que présenté ci-dessus.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 30 mars 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

02 AVR 2021

DELIBERATION : 2021-02-19

OBJET : Budget Immobilier d'Entreprises de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière - Vote du Budget primitif 2021

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

02 AVR. 2021

**Objet : Budget Immobilier d'Entreprises de la Communauté de Communes
Alpes Provence Verdon Sources de Lumière - Vote du Budget primitif
2021**

Exposé

Le budget primitif 2021 du budget annexe immobilier d'entreprises de la communauté de communes est présenté.

Conformément à l'instruction M14, ce budget est voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement.

Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
	7 500,00€	7 500,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
	2 506 826,95€	2 506 826,95€

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'adopter le Budget Primitif 2021 du budget annexe Immobilier d'Entreprises de la communauté de communes tel que présenté ci-dessus.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 30 mars 2021
Le Président,



Maurice LAUGIER

02 AVR 2021

DELIBERATION : 2021-02-20

OBJET : Budget Annexe Zone d'activités Economique de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière - Vote du Budget primitif 2021

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoît:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Budget Annexe Zone d'activités Economique de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière - Vote du Budget primitif 2021

Exposé

Le budget primitif 2021 de la communauté de communes est présenté avec reprise des résultats de l'année 2020 au vu des comptes administratifs et des comptes de gestion 2020. Il intègre également les restes à réaliser 2020.

Conformément à l'instruction M14, ce budget annexe Zone d'Activités Economique est voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement.

Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
	4 081 186,62 €	4 081 186 ,62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
	3 067 016,42 €	3 067 016,42 €

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'adopter le Budget Primitif 2021 du budget annexe Zone d'Activités Economiques de la communauté de communes tel que présenté ci-dessus.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
 Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
 Le 30 mars 2021
 Le Président,



Maurice LAUGIER

DELIBERATION : 2021-02-21

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions 2020

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Bilan des acquisitions et cessions 2020

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est joint en annexe à la présente délibération.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER** le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées en 2020 par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et joint en annexe de la présente délibération,

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 30 mars 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

DELIBERATION : 2021-02-22

OBJET : Vote des taux de fiscalité

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoît:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François ; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice ; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme GIRAUD Sophie ayant donnée pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe ; Mme RALL Evelyne ; M. BARBAROUX Christophe ; M. MANGIAPIA Ludovic ; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Vote des taux de fiscalité

Exposé

Conformément aux orientations budgétaires débattues lors de la réunion de la commission Finances du 16 mars 2021 puis de la conférence des Maires du 18 mars dernier, il est proposé au conseil communautaire de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale pour 2021, à savoir :

-	Taxe sur le Foncier Bâti	13.02 %
-	Taxe sur le Foncier non Bâti	26,75 %
-	Cotisation Foncière des Entreprises	38,73 %

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER** pour 2021 les taux de fiscalité exposés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents administratifs ou comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 30 mars 2021
Le Président,



Maurice LAUGIER

DELIBERATION : 2021-02-23

OBJET : Fixation du produit de la Taxe Gemapi 2021

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Fixation du produit de la Taxe Gemapi 2021**Exposé**

Conformément aux orientations budgétaires débattues lors de la commission GEMAPI et gestion des risques naturels du 12 janvier 2021, puis en réunion de la commission Finances du 16 mars et la conférence des Maires du 18 mars dernier, le budget 2021 prévoit d'appeler, au titre du produit de la taxe Gemapi, l'intégralité du coût d'exercice de cette compétence, imposée aux EPCI sans autre transfert de moyens financiers

Pour l'année 2021, le coût d'exercice de cette compétence est de 879 530.58 €, ces dépenses se répartissant de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
SMIAGE	111 913,00 €		111 913,00 €
PNRV	183 864,00 €	467 091,00 €	650 955,00 €
ASSE BLEONE	47 662,58 €	69 000,00 €	116 662,58 €
Total	343 439,58 €	536 091,00 €	879 530,58 €
		Produit GEMAPI 2021	879 530,58 €
		Population DGF	23 762
		€/hab	37.01 €

Les 536 091 € d'investissements pris en compte se répartissent de la façon suivante :

Parc Naturel Régional du Verdon : 467 091 €

- 27 091 € de frais d'étude de danger pour la digue de la Lance à Colmars les Alpes
- 50 000 € de maîtrise d'œuvre pour la digue des Relarguiers à Beauvezer
- 390 000 € de travaux pour la digue des Relarguiers à Beauvezer

Syndicat Mixte Asse Bléone : 69 000 €

- 69 000 € pour les diagnostics initiaux des trois ouvrages de protection prioritaires sur Senez, Barrême et Chaudon-Norante

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le **02 AVR. 2021**

ID : 004-200068625-20210330-2021_02_23-DE

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPELER** au titre de la taxe GEMAPI, un produit total de 879 530 € correspondant aux charges annuelles d'exercice de la compétence détaillées ci-dessus,
- **DE VALIDER** les opérations et contributions listées ci-avant pour chaque syndicat partenaire,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents administratifs ou comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris les avenants à intervenir auprès de chaque syndicat pour le programme d'intervention 2021.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 30 mars 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

DELIBERATION : 2021-02-24

OBJET : Fixation des montants de la Dotation de Solidarité Communautaire 2021

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donnée pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Fixation des montants de la Dotation de Solidarité Communautaire 2021

Exposé

Par délibération en date du 19 décembre 2019, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité les principes et les modalités d'instauration d'une Dotation de Solidarité Communautaire au profit de plusieurs communes de la CCAPV. Pour rappel, cette répartition, validée par le service du contrôle de légalité de la préfecture, a été établie majoritairement, à partir d'un indice pondéré de la population, prenant en compte pour 50% le potentiel financier et pour 50% le revenu par habitant.

Conformément aux orientations budgétaires débattues lors de la réunion de la commission Finances du 16 mars 2021 puis de la conférence des Maires du 18 mars dernier, il est proposé au conseil communautaire de reconduire ce dispositif dans les mêmes conditions en 2021 sur la base d'une même enveloppe totale de 100 002€.

Les attributions aux communes seront donc les suivantes :

Allons	3 170 €	Peyroules	15 000 €
Angles	941 €	Rougon	2 139 €
Blieux	1 165 €	Saint Benoît	1 995 €
Braux	3 252 €	Saint Jacques	1 096 €
Castellet-les-Sausses	2 183 €	Saint Julien du Verdon	1 695 €
Chaudon-Norante	2 339 €	Saint Lions	707 €
Clumanc	3 669 €	Saint Pierre	1 311 €
Demandolx	803 €	Sausses	2 167 €
La Garde	1 147 €	Senez	1 880 €
La Palud sur Verdon	3 299 €	Soleilhas	15 000 €
La Rochette	1 607 €	Tartonne	1 808 €
Lambruisse	1 839 €	Thorame-Haute	15 000 €
Le Fugeret	3 044 €	Ubraye	2 112 €
Méailles	2 448 €	Val de Chavagne	1 840 €
Moriez	2 682 €	Vergons	2 664 €

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** les montants attribués aux communes en 2021 au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, tel que présenté ci-avant, sur un montant financier global de 100 002€ ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents administratifs et comptables se rapportant à l'exécution de la présente délibération ;

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 30 mars 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

DELIBERATION : 2021-02-25

OBJET : Fixation des attributions de compensations 2021

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean

RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard

JONKER Nina

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas

FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge

GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Fixation des attributions de compensations 2021

Exposé

Lors d'une réunion en date du 16 décembre 2020, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a étudié les transferts de charges relatifs aux compétences « lecture publique » et « accueils de loisirs du temps extrascolaire ». Sous la présidence de Mme Magali SURLE-GIRIEUD et la Vice-Présidence de M. David CERATO, un rapport a été adopté à l'unanimité des membres de la commission puis transmis aux conseils municipaux des 41 communes pour adoption aux conditions de majorité qualifiée (2/3 des communes représentant 50% de la population ou 50% des communes représentant 2/3 de la population).

Ce rapport, joint à la présente délibération, ayant été adressé aux communes le 18 décembre 2020, le délai de trois mois étant donc dépassé, il s'avère que seuls 3 conseils municipaux ont voté défavorablement sur ce rapport dans le délai imparti. Dans ces conditions de majorité, le présent rapport est donc adopté et il est maintenant soumis au conseil communautaire le soin de le transcrire dans les attributions de compensations des communes.

En conséquence, il vous est proposé d'arrêter le montant des attributions de compensations 2021 de la façon suivante :

AC 2021			
Allons	3 036,72	La Palud sur Verdon	76 137,42
Allos	680 125,03	Peyroules	157 832,97
Angles	3 366,18	La Rochette	4 666,00
Annot	424 589,98	Rougon	6 503,58
Barrême	36 252,00	Saint André les Alpes	178 083,25
Beauvezer	225 083,26	Saint Benoît	74 582,96
Blieux	1 702,00	Saint Jacques	1 062,00
Braux	11 708,11	Saint Julien du Verdon	66 900,30
Castellane	503 331,11	Saint Lions	6 051,00
Castellet-les-Sausses	8 365,00	Saint Pierre	5 451,00
Chaudon-Norante	16 827,00	Sausses	1 477,00
Clumanc	1 744,00	Senez	10 190,87
Colmars les Alpes	378 208,42	Soleilhas	86 279,86
Demandolx	416 479,51	Tartonne	3 836,00
Entrevaux	205 536,00	Thorame-Basse	97 595,43
Le Fugeret	13 697,88	Thorame-Haute	267 678,23
La Garde	8 530,00	Ubraye	1 329,91
Lambruisse	1 135,58	Val de Chavagne	6 947,00
Méailles	6 949,59	Vergons	6 119,06
Moriez	1 707,00	Villars-Colmars	123 733,07
La Mure Argens	10 957,42		

Les attributions de compensations versées en 2020 dans l'attente de la régularisation des transferts de charges relatifs aux compétences « lecture publique » et « accueils de loisirs » avaient été définies de façon provisoire pour certaines communes à partir de simulations. Après l'adoption définitive de ces montants, il convient donc de régulariser en 2021 certains montants perçus par les communes en 2020 de la façon suivante :

Régularisation 2020			
Annot	-2 540,59	Moriez	-333,33
Barrême	-2 014,00	La Mure Argens	-47,00
Blieux	-43,33	Saint André les Alpes	-3 006,21
Castellane	19 581,57	Saint Jacques	-182,34
Chaudon-Norante	-665,00	Saint Lions	-70,34
Clumanc	-153,00	Senez	-4,00
Entrevaux	-4 695,28	Tartonne	-251,00
Lambruisse	16,66		

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

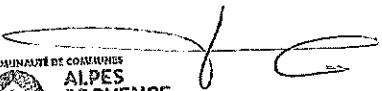
- **DE PROCEDER** au versement par 12^{ème} aux communes ci-avant listées des montants d'attributions de compensation 2021 tels qu'arrêtés par la présente délibération,
- **DE PROCEDER** par 12^{ème} à la contraction des attributions de compensations 2021, afin de régulariser les attributions de compensations provisoires 2020 fixées dans l'attente des conclusions du rapport de la CLECT sur les transferts de charges relatifs aux compétences « lecture publique » et « accueils de loisirs », tel qu'exposé ci-avant
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à la majorité par 54 voix pour et 1 abstention (Michèle BIZOT-GASTALDI)

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 30 mars 2021

Le Président,

 
 B.R. 2 - 04170 SAINT ANDRE LES ALPES

Maurice LAUGIER

Envoyé en préfecture le 02/04/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le

02 AVR. 2021

ID : 004-200068625-20210330-2021_02_25B-DE

Envoyé en préfecture le 02/04/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le

02 AVR 2021

ID : 004-20006882-2021-0330-2021_02_25B-DE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES PROVENCE VERDON
« SOURCES DE LUMIÈRE »
*RELEVÉ DE DECISION***

**Réunion du 16 Décembre 2020
Commission Locale d’Evaluation des Charges
Transférées**

CCAPV- CLECT N°2020-1

Mme Magali SURLE GIRIEUD, Présidente, nomme en qualité de secrétaire de séance, M Olivier DUSAUTOIS

L'appel est réalisé par M David CERATO qui confirme avec 23 membres présents que le quorum est atteint

Mme Magali SURLE GIRIEUD présente un rappel historique sur les choix des compétences lors de la fusion de la CCAPV, sur le passage à la fiscalité professionnelle unique, puis sur les transferts de charges induits par les choix de transferts ou retours de compétences entre intercommunalité et communes.

Le projet de rapport est ensuite présenté puis débattu avec les membres de la commission.

1. Les travaux de la CLECT restant Les transferts à la CCAPV

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02 AVR. 2021
ID : 004-200068625-20210330-2021_02_25B-DE

Les compétences transférées au 1 ^{er} janvier 2019	Territoire qui exerçait déjà la compétence avant la fusion	Commune qui transfère la compétence à la CCAPV	Evaluation des charges par la CLECT
Médiathèques, bibliothèques	CCHVVA	Les communes de l'ex CCTDL, de l'ex-CCMV, de l'ex-CCT et de l'ex-CCPE disposant d'une bibliothèque	Rapport adopté à l'unanimité par la CLECT du 16/12/2020
Centres de loisirs	CCHVVA	Les communes des 3 autres CC ayant mis en place un centre de loisirs (Castellane, Saint-André les Alpes, Entrevaux et Barrême) ou apportant une participation à un centre de loisirs	Rapport adopté à l'unanimité par la CLECT du 16/12/2020

Rappel : la méthode d'évaluation des tr

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
 Reçu en préfecture le 02/04/2021
 Affiché le **02 AVR. 2021**
 ID : 004-200068626-20210330-2021_02_25B-DE

- Le principe = assurer la neutralité budgétaire pour la CC comme pour les communes
- La méthode définie par le Code Général des Impôts pour atteindre cet objectif :

Dépenses de fonctionnement non liées à un équipement	Dépenses liées à un équipement transféré
Coût réel dans les budgets communaux l'année précédant le transfert de compétences, ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant le transfert, la période de référence étant déterminée par la CLECT	Pour chaque équipement, calcul du coût moyen annualisé qui intègre : ▪ le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou le coût de son renouvellement, ▪ ainsi que les charges financières ▪ et les dépenses d'entretien et de gestion. Ces dépenses sont prises en compte sur une durée normale d'utilisation (déterminée par la CLECT) et ramenées à une année.
Les recettes viennent en déduction des dépenses --) notion de coût NET transféré.	

- En cas de retours de compétence de l'intercommunalité vers les communes, c'est la même méthode qui est utilisée avec identification des coûts dans le budget de l'EPCI.

3. Les évaluations de transferts de

3.3. Le transfert d'équipements culturels

Envoyé en préfecture le 02/04/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le 02 AVR. 2021

ID : 004-200068625-20210330-2021_02_25B-DE

■ Contenu de la compétence :

Avant la fusion, différents équipements culturels (écoles de musique, bibliothèques/médiathèques) entraient dans le champ de compétences des anciennes communautés de communes CCHVVA et CCMV.

Par délibération 2018-05-34 du 18/06/2019, le conseil communautaire de la CCAPV a défini, au sein de sa compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire », l'intérêt communautaire du Volet Culture, avec notamment :

- La compétence lecture publique qui comprend la gestion et l'animation des médiathèques et bibliothèques du territoire, quel que soit leur statut.
- Le soutien et l'accompagnement des écoles de musique ainsi que de la pratique musicale dans toutes les écoles pré élémentaires et élémentaires du territoire.

A compter du 01/01/2019, plusieurs équipements culturels (écoles de musique, bibliothèques/médiathèques) qui relevaient jusqu'à présent des communes, sont transférés à la CCAPV.

Il revenait à la CLECT d'en évaluer les charges afférentes à déduire des AC des communes concernées. Les charges transférées concernant le soutien et l'accompagnement des écoles de musiques ont été arrêtées lors de la séance de la CLECT du 22/11/2019. Le présent rapport concerne donc l'évaluation des charges transférées liées à la compétence lecture publique.

3. Les évaluations de transferts de

3.3. Le transfert d'équipements culturels

■ Les médiathèques et bibliothèques communales :

Au 1^{er} janvier 2019 , le territoire de la CCAPV comptait 18 médiathèques et bibliothèques de plus ou moins grande importance selon les communes. La surface des locaux varie de 15m² à 235m². Pour certains ce sont des bâtiments spécifiquement dédiés à la lecture publique et d'autres à usages multiples. Certains indépendants et certains intégrés à des bâtiments communaux.

Trois de ces médiathèques, Allos, Colmars-les-Alpes et Thorame-Basse, étaient de compétence communautaire, les 15 autres de compétence communale.

Seules trois des ces quinze médiathèques communales employaient des agents dédiés à la gestion de leur médiathèque, Annot, Saint-André-les-Alpes et Castellane. Les autres étaient soit de statut associatif soit de statut communal et fonctionnaient grâce à l'investissement de 64 bénévoles.

Ces autres bibliothèques et médiathèques continueront de faire l'objet d'une gestion du bâtiment par la municipalité du fait des usages souvent multiples des locaux. Pour ces communes, lorsqu'elles s'engagent par convention à assumer les frais desdits bâtiments et lorsque leurs bibliothèques ne génèrent jusqu'à présent aucune autre charge de dépenses, alors le transfert de charges s'avère nul.

3. Les évaluations de transferts de

3.3. Le transfert d'équipements culturels

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
 Reçu en préfecture le 02/04/2021
 Affiché le 02 AVR. 2021
 ID : 004-200068625-20210330-2021_02_25B-DE

Bibliothèques et médiathèques communales - Evaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2019 - Proposition :

	Allons	Annot	Barrême	Blieux	Braux	Castellane	Clumanc	Entrevaux
Frais de personnel	0 €	17 571,63 €	0 €	0 €	0 €	14 358,60 €	0 €	0 €
Frais de déplacement	0 €	463,40 €	0 €	0 €	0 €	869,55 €	0 €	0 €
Fournitures administratives	0 €	603,72 €	0 €	0 €	0 €	400,00 €	0 €	0 €
Frais téléphone et internet	0 €	684,73 €	0 €	0 €	0 €	601,90 €	0 €	0 €
Achat livres, disques et DVD	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 715,60 €	0 €	796 €
Nettoyage : personnel	0 €	1 448,27 €	0 €	0 €	0 €	1 679,48 €	0 €	0 €
Nettoyage locaux matériel	0 €	150,00 €	0 €	0 €	0 €	150,00 €	0 €	0 €
Contrôle électrique	0 €	180 €	0 €	0 €	0 €	270,00 €	0 €	0 €
Contrôle de sécurité	0 €	9,00 €	0 €	0 €	0 €	16,23 €	0 €	0 €
Eau et Assainissement	0 €	290,00 €	0 €	0 €	0 €	*0,00 €	0 €	0 €
Electricité - Chauffage	0 €	846,16 €	0 €	0 €	0 €	*0 €	0 €	0 €
Assurance	0 €	121,50 €	0 €	0 €	0 €	57 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	22 368,41 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 118,36 €	0,00 €	796,05 €

* Sur la bibliothèque de Castellane ces frais restent assumés par la Commune, la gestion de ces fluides dépendant de compteurs partagés avec le bâtiment attenant relevant de la compétence communale

3. Les évaluations de transferts de

3.3. Le transfert d'équipements culturels

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
 Reçu en préfecture le 02/04/2021
 Affiché le 02 AVR 2021
 ID : 004-200066625-20210330-2021_02_25B-DE

Bibliothèques et médiathèques communales - Evaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2019 - Proposition :

	La Palud sur Verdon	Moriez	Peyroules	Saint André les Alpes	Saint Pierre	Sausses	Senez
Frais de personnel	0 €	0 €	0 €	13 500,91 €	0 €	0 €	0 €
Frais de déplacement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Fournitures administratives	0 €	0 €	0 €	350,00 €	0 €	0 €	0 €
Frais téléphone et internet	0 €	0 €	0 €	1 052,15 €	0 €	0 €	0 €
Achat livres, disques et DVD	0 €	0 €	0 €	2 006,23 €	0 €	0 €	0 €
Nettoyage : personnel	0 €	0 €	0 €	3 127,99 €	0 €	0 €	0 €
Nettoyage locaux matériel	0 €	0 €	0 €	150 €	0 €	0 €	0 €
Contrôle électrique	0 €	0 €	0 €	245,51 €	0 €	0 €	0 €
Contrôle de sécurité	0 €	0 €	0 €	51,28 €	0 €	0 €	0 €
Eau et Assainissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Electricité	0 €	0 €	0 €	792,00 €	0 €	0 €	0 €
Combustible				649,96 €			
Assurances				235,11 €			
TOTAL	0 €	0 €	0 €	22 161,14 €	0 €	0 €	0 €

3. Les évaluations de transferts de

3.4. Le transfert des centres de

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02 AVR. 2021
ID : 004-200068625-20210330-2021_02_25B-DE

■ Les centres de loisirs communaux :

En 2018, le territoire de la CCAPV comptait 5 Centres de loisirs dont les modes de gestion étaient différents selon les territoires. Seul le Centre de loisirs d'Allos/la Foux, issu de l'ex-CCHVVA, était déjà de compétence communautaire. Les 4 autres relevaient en 2018 de la compétence communale :

- Barrême : géré par l'association Variations-Couleurs et financé, outre la participation des familles, par les communes de Barrême, Clumanc, Senez, Blieux, Tartonne, Chaudon-Norante, Saint-Jacques et Saint Lions, l'accueil des enfants se déroule dans les locaux de l'école.
- Saint André les Alpes: géré par l'Association Les Petites Canailles financée, outre la participation des familles, par les communes de Saint André les Alpes, Lambruisse, Allons, Saint Julien du Verdon, La Mûre Argens, et Moriez. L'accueil des enfants est effectué dans les locaux de l'école.
- Castellane : géré par l'Association AEP le Roc financé, outre par la participation des familles, par la commune de Castellane, l'accueil des enfants se déroule dans les locaux de l'école.
- Entrevaux: géré et financé par la commune d'Entrevaux et la participation des familles, l'accueil des enfants se déroule dans les locaux de l'école.

La capacité d'accueil, de 20 à 60 enfants, et les amplitudes d'ouverture, de 3 à 8 semaines, sont également différentes selon les secteurs.

Le rapport des évaluations nettes exposées ci-après sont basées sur les déclarations comptables des gestionnaires auprès de la CAF pour leurs CA 2018 et sur les relevés de la Caisse d'Allocation Familiale pour les subventions CEJ perçues au titre de l'exercice 2018.

3. Les évaluations de transferts de

3.4. Le transfert des centres de

Centres de loisirs communaux - Evaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2019 - Proposition :

Méthodologie : Subvention versée par la ou les commune(s) en 2018, année précédant le transfert de compétence pour le fonctionnement du centre-CEJ perçu au titre de l'année 2018.

ACM BARREME	Subvention versée en 2018	dont CEJ 2018	Coût net 2018
Clumanc	1 369 €	432 €	937 €
Senez	676 €	0 €	676 €
Blieux	240 €	76 €	164 €
Tartonne	823 €	260 €	563 €
Barrême	4 072 €	1 634 €	2 438 €
Chaudon Norante	1 050 €	331 €	719 €
Saint Jacques	328 €	104 €	225 €
Saint Lions	200 €	63 €	137 €
TOTAL	8 758 €	2 899 €	5 859 €

Centres de loisirs communaux - Evaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2019 - Proposition :

ACM Saint André les Alpes	Subvention versée en 2018	dont CEJ 2018	Coût net 2018
Allons	100 €	0 €	100 €
Saint Julien du Verdon	100 €	0 €	100 €
La Mûre Argens	4 000 €	1 203 €	2 797 €
Saint André les Alpes	5 500 €	1 749 €	3 751 €
Chaudon Norante	100 €	0 €	100 €
Moriez	500 €	0 €	500 €
TOTAL	10 300 €	2 952 €	7 348 €

Centres de loisirs communaux - Evaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2019 - Proposition :

ACM Castellane	Subvention versée en 2018	CEJ perçu	Charges nettes
Castellane	23 500 €	6 283,32 €	17 216,68€

ACM Entrevaux	Participation nette 2018
Entrevaux	15 908,63 €

Récapitulatif - Evaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2019 - Proposition :

	Allons	Annot	Barrême	Blieux	Castellane	Chaudon Norante
ACM	100 €		2 438 €	164 €	17 216,68 €	819 €
Médiathèques	0 €	22 368,41 €	0 €	0 €	20 118,36 €	
TOTAL	100 €	22 368 €	2 438 €	164 €	37 335 €	819 €

	Clumanc	Entrevaux	La Mure	Moriez	Tartonne
ACM	936,90 €	15 908,63 €	2 797 €	500 €	823 €
Médiathèques		796,05 €		0 €	
TOTAL	937 €	16 705 €	2 797 €	500 €	823 €

	Saint André	Saint Jacques	Saint Julien	Saint Lions	Senez
ACM	3 750,78 €	225 €	100 €	137 €	676 €
Médiathèques	22 161,14 €				0 €
TOTAL	25 912 €	225 €	100 €	137 €	676 €

A l'issue des débats et de la présentation détaillée, Mme Magali SURLE GIRIEUD, Présidente, soumet au vote le présent rapport.

Le présent rapport et ses conclusions sont adoptés à l'unanimité.

Il sera donc adressé aux communes pour être soumis aux votes des conseils municipaux. Pour être adopté, il devra réunir l'accord de 2/3 des communes représentant 50% de la population ou de 50% des communes représentant 2/3 de la population.